



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

SENT VIA EMAIL: registrar@oeb.ca

July 13, 2026

Ontario Energy Board
2300 Yonge Street, Suite 2700
P.O. Box 2319
Toronto, Ontario M4P 1E4

Attention: Nancy Marconi, Registrar of the Ontario Energy Board

RE: Hydro One Networks Inc. Application for Leave to Construct
Orléans Area Reinforcement Project (the “Project”)
Ontario Energy Board File Number: EB-2026-0018

On behalf of the National Capital Commission (the “NCC”), we are providing this Letter of Comment to address the request by Hydro One Networks Inc. (“HONI”) for an Order granting approval of the forms of agreements offered to affected landowners.

HONI has applied to the NCC for the issuance of a federal land use and transaction approval (the “FLUDTA”) to enable HONI to construct the Project over federal lands. The NCC and HONI are working collaboratively to seek approval for FLUDTA, to review title of applicable properties, and if all is in order, to grant temporary use easements and 49-year fixed term easements, all of which, if approved, will be granted at fair market value using the NCC’s standard terms and conditions.

The NCC is governed by the *National Capital Act* and must follow its policies and procedures. As a result, none of the land agreements provided in HONI’s application under Exhibit E will be used in the granting of easements for this Project.

The NCC consents to a written hearing.

As a final matter, generative artificial intelligence was not used in developing this letter of comment.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Please feel free to contact us should you require additional information. We look forward to participating further in this proceeding, as required.

Sincerely,

Valérie J. Foucher
Legal Counsel

cc. Isabelle Amyot, Real Estate Advisor



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ENVOYÉ PAR COURRIEL : registrar@oeb.ca

Le 13 juillet 2026

Commission de l'énergie de l'Ontario
2300 rue Yonge, suite 2700
Boîte postale 2319
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Attention: Nancy Marconi, Registraire de la Commission de l'énergie de l'Ontario

Objet: Hydro One Networks Inc. demande d'autorisation de construire
Projet de renforcement à Orléans (le "Projet")
Numéro de dossier de la Commission de l'énergie de l'Ontario : EB-2026-0018

Au nom de la Commission de la capitale nationale (la « CCN »), nous vous transmettons cette lettre de commentaires concernant la demande d'ordonnance soumise par Hydro One Networks Inc. (« HONI ») visant l'approbation des modèles d'ententes que HONI propose d'offrir aux propriétaires fonciers touchés pour le Projet.

HONI a déposé une demande d'Approbation fédérale d'utilisation du sol (le « AFUS ») à la CCN afin de construire le Projet sur des terrains fédéraux. La CCN et HONI travaillent en collaboration sur l'avancement du processus de l'AFUS et sur la révision des titres des propriétés touchées par la demande. Si le tout est conforme, la CCN octroiera des servitudes de 49 ans à HONI, à la juste valeur marchande des propriétés, et selon les termes et conditions standards de la CCN.

La CCN est régie par la *Loi sur la capitale nationale* et est tenue de respecter ses politiques et procédures internes. Ainsi, les modèles d'ententes proposées par HONI, telles que jointes à la demande en tant qu'annexe E, ne seront pas utilisées par la CCN pour les servitudes à être octroyées par cette dernière pour ce projet.

La CCN consent à une audience écrite.

En dernier lieu, l'intelligence artificielle n'a pas été utilisée pour écrire cette lettre.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin d'informations complémentaires.
Nous demeurons disponibles pour participer davantage à la présente instance, au besoin.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Valérie J. Foucher
Conseillère juridique

cc. Isabelle Amyot, Conseillère en immobilier